

Service instructeur  
Service Aménagement  
Des Rivières (SAR)

N° 69/6707

Service consulté

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (CO14)**

**Approbation des opérations 2007 et de la maîtrise d'ouvrage départementale**

Résumé : Dans le cadre du Programme d'aménagement des rivières 2007 (10 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 2 nouveaux programmes de travaux pour un montant total de 388 000 € TTC et la maîtrise d'ouvrage départementale.  
Ces opérations permettent la protection contre les crues ainsi que la valorisation et l'entretien du patrimoine hydraulique et des milieux alluviaux naturels du département.

**Aménagement de Rivières 2007 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe A)**

**Programme C014 Nature 45411**

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 10 500 000 € votée par l'Assemblée Départementale pour 2007 (rapport au Conseil Général N° 2007/I - 6<sup>ème</sup>/03 et rapport DM1), 2 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités. Ces travaux d'aménagement de cours d'eau représentent un montant global de 388 000 € TTC répartis de la façon suivante :

<b>Appellation du Maître d'Ouvrage</b>	<b>Montant du programme</b>
Brunstatt	350 000.00 € TTC
SM Strengbach	38 000.00 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>388 000.00 € TTC</b>

Ces opérations répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité des 2 nouveaux programmes de travaux figurant ci-dessus et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation du programme.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

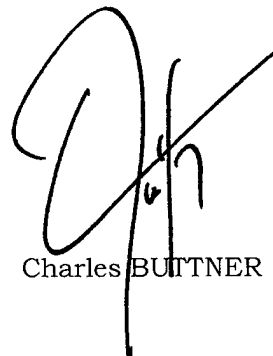
L'autorisation de programme 2007 s'élevant à 10 500 000 €, le taux de programmation atteint désormais 42 %.

Pour information, la liste des opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en Annexe A.

Il vous est proposé :

- ❖ de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2007 en aménagement des rivières les 2 programmes exposés dans le rapport, pour un montant de 388 000 € TTC, de décider leur exécution sous maîtrise d'ouvrage départementale et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C014, nature 45411 ;
- ❖ de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;
- ❖ de m'autoriser à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité, pour les opérations figurant en annexe A ;
- ❖ de m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes, pour les opérations figurant en annexe A ;
- ❖ de m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget, pour les opérations figurant en annexe A ;
- ❖ de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et de les affecter aux programmes exposés dans le rapport ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUITNER

**Direction de l'Environnement et Cadre de Vie  
Service Aménagement des Rivières**

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2007	4 000 000.00 €
Modification des AP en DM1	6 500 000.00 €
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	10 500 000.00 €
<b>Total des opérations adoptées précédemment</b>	
	<b>3 977 940.00 €</b>
<b>4 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de</b>	<b>388 000.00 €</b>
Avancement du programme 2007	<b>6 134 060.00 €</b>
<b>Appellation du Maître d'Ouvrage</b>	
Brunstatt	350 000.00 € TTC
SM Strengbach	38 000.00 € TTC

**Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel**

	Brunstatt	350 000.00 € TTC
2007/901	Lutte contre les inondations du Burnenbach à BRUNSTATT	
2007/846	Protections de berges et coupes sélectives sur l'ensemble du linéaire	21 500.00 € TTC
2007/845	Recharge de seuils rustiques à ZELLENBERG	10 000.00 € TTC
2007/743	Protection de berge à Guémar, secteur ferme les Hironnelles	6 500.00 € TTC